

# **Le RIFSEEP, on n'en veut toujours pas dans notre ministère !**

Lundi 10 avril, à quelques jours du premier tour des élections, le ministère a convoqué un comité technique (CTMESR) pour tenter d'imposer à toute force la mise en place du RIFSEEP dans nos organismes et nos universités pour les ITRF et les ITA... alors que le gouvernement n'a pu l'imposer pour l'instant qu'à une minorité d'agents de la Fonction Publique.

Le RIFSEEP est une prime qui dépend de la fonction exercée et non du grade de l'agent. Sa mise en place dans l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aboutirait inévitablement à la mise en concurrence des agents dans les équipes et à la rupture de l'égalité de traitement, principe fort du Statut Général des fonctionnaires. Distribué à la discrétion d'une hiérarchie managériale, il accélérerait le démantèlement des collectifs de travail. Attribué dans la plupart des cas à enveloppe constante (voire moins, car que valent les promesses d'un gouvernement sur le départ ?), ce sont les collègues et l'emploi qui paieraient pour les quelques-uns voyant leurs revenus augmentés. Contrairement à la PPRS, le RIFSEEP n'est pas indexé sur le point d'indice.

De plus, les dispositions ministérielles prévues entérineraient la différence de traitement entre les ITRF des universités et des IT des organismes de recherche au détriment de ces derniers.

**Nous réaffirmons notre refus du RIFSEEP**, système rejeté par la masse des personnels avec des mobilisations de masse notamment à l'INRA, et qui hérisse même la hiérarchie intermédiaire consciente des dangers induits d'explosion du travail collectif dans les équipes.

**Pour autant, nos rémunérations doivent être largement augmentées.** Cette augmentation doit passer par une réelle revalorisation de nos traitements et une augmentation du point d'indice, ainsi que par un alignement de nos régimes indemnitaires au niveau de celui des autres ministères de la fonction de la fonction publique d'Etat pour toutes les catégories, des personnels techniques et administratifs jusqu'aux chercheurs et enseignants chercheurs.

Les organisations CGT (CGT Educ, CGT FERC Sup, CGT INRA, UN-CGT-CROUS) , FO (SNFOLC, SPASEEN-FO, SupAutonome-FO et le SNPRES-FO) et SUD Éducation refusent l'instauration du RIFSEEP. Elles exigent que :

- Les corps ITA, ITRF et de bibliothèques soient exemptés du RIFSEEP ;
- Les arrêtés concernant la filière administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) soient abrogés ;

**Nos organisations appellent les personnels les personnels à la grève et à se rassembler le 10 avril devant le CT MESR pour y affirmer le refus que ce système soit mis en place.**

**TOUS ENSEMBLE POUR L'EXEMPTION DU RIFSEEP POUR LES ITRF, ITA ET BIB**

**ET POUR L'ABROGATION DU RIFSEEP POUR LES AENES**

**LUNDI 10 AVRIL à 13h**

**72 Rue Régnault, Paris, (M° porte d'Ivry ou Olympiades)**